



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUATORZE AVRIL, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Claude CHARBONNIER, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 MARS 2026

Membres élus : 15 – membres en fonction : 15

Les membres présents (13) : Claude CHARBONNIER, Mireille CHAPUS, André BOCHET-CADET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Aude BARANNE, Guillaume PERISSE, Julie FAVRE-BONVIN, Yoann BOLLARD, Isabelle BELLEVILLE, Emilie BRUNET, François MARGUERET, Bouchra CHOMBART, Emmanuel PIEGAY ;

Procuration (1) : Estelle VERDIER à André BOCHET-CADET ;

Absent (1) : Jérémy BROUSSEAU ;

André BOCHET-CADET a été élu secrétaire de séance.

N°2026/020-14/04

Objet : FINANCES – Fongibilité des crédits en section de Fonctionnement et section d'Investissement – exercice 2026 BUDGET PRINCIPAL Nomenclature M57

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

L'instruction comptable M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cas le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de sa plus proche séance.

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER
Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) provisionnées dans le cadre du vote du budget primitif 2026 pour le Budget Principal,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération,
- **DIT** que le Maire transmettra les décisions prises concernant les mouvements effectués lors de la séance du Conseil Municipal la plus proche,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Claude CHARBONNIER

*Le secrétaire de séance
André BOCHET-CADET*

Bochet

Caix



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 20/04/2026
ET PUBLICATION LE 20/04/2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2026020
Objet :	FONGIBILITE CREDITS EXERCICE 2026 BUDGET
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-14 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	074-217400035-20260414-DEL2026020-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20260414-DEL2026020-DE-1-1_0.xml	text/xml	872 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026.020 FONGIBILITE CREDITS BPAL 2026.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20260414-DEL2026020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	95.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 avril 2026 à 11h49min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 avril 2026 à 11h53min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 avril 2026 à 11h54min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 avril 2026 à 11h54min14s	Reçu par le MI le 2026-04-20